

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**Commune d'Etterbeek
Service des Travaux Publics**

Avenue d'Auderghem 113/117
1040 BRUXELLES
Tél. : 02/627.27.16

INSTALLATION DE BÂTIMENTS MODULAIRES TEMPORAIRES

AVENUE COMMANDANT LOTHAIRE 36A

PARADIS DES ENFANTS

ce : super d'au?

**PERMIS D'URBANISME
RAPPORT D'INCIDENCE**

Octobre 2016 - *complété décembre 2016*

1. Objectif de la demande

Installation de bâtiments modulaires temporaires dans le parc du Paradis des Enfants afin d'accueillir dans un premier temps la crèche Aimé Dupont, le centre de santé, 4 classes de maternelles de l'école du Paradis des Enfants ainsi que 4 classes destinées à pallier à l'augmentation de la population scolaire au sein de l'établissement. Cette installation se justifie par la démolition et reconstruction programmée des bâtiments de la crèche et du centre de santé rue des Champs 67 à Etterbeek, ainsi que la démolition et reconstruction du pavillon des maternelles au sein de l'école du Paradis des Enfants avenue Commandant Lothaire 36a à Etterbeek également.

Dans un second temps, lorsque la crèche et le centre de santé auront pu intégrer leur nouveau bâtiment, les bâtiments modulaires accueilleront cette fois les enfants de l'école du Paradis des Enfants. Il est en effet prévu de démolir et de reconstruire l'aile du bâtiment existant dans laquelle se trouvent les classes de maternelles ne se situant pas dans le pavillon, le secrétariat de l'école, le bureau de la direction, et certains locaux servant notamment à la guidance pédagogique.

Le planning des occupations prévues est 2017 à 2019 pour la crèche, et de 2017 à 2022 pour l'école.

Le demandeur est le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Etterbeek.

2. Historique

Tout comme de nombreuses communes bruxelloises, Etterbeek est confronté à la croissance démographique. Il faut permettre à la population de la commune de recevoir des services liés à leur installation sur notre territoire ainsi que des infrastructures de qualité.

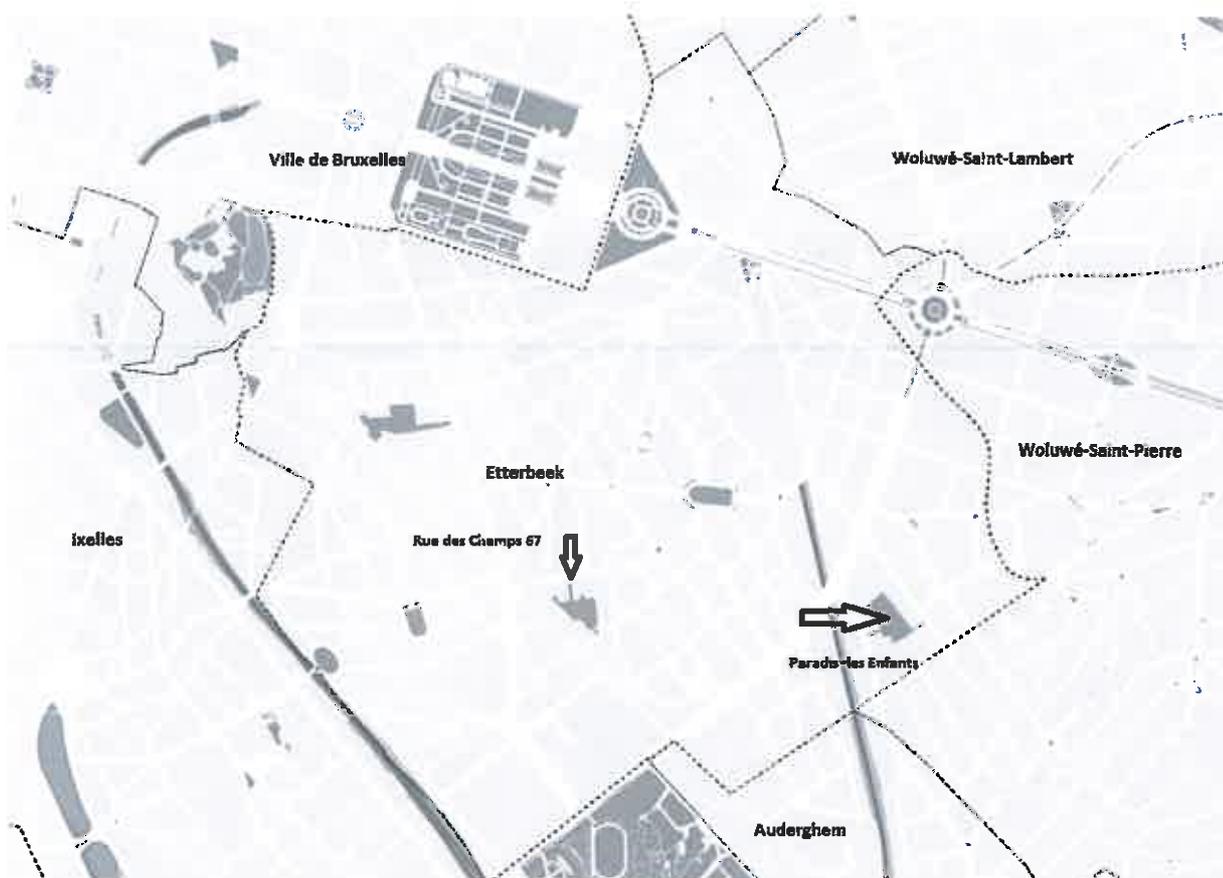
C'est pourquoi la commune a décidé de procéder aux investissements suivants:

- Démolition et reconstruction de la crèche Aimé Dupont et du centre de santé pour faire passer la capacité de 90 à 160 lits. La démolition devrait démarrer au mois de mai 2017 pour s'achever au mois de septembre 2019. Dans l'intervalle il est nécessaire de pouvoir accueillir les enfants et le centre de santé dans des conditions optimales.
- Démolition et reconstruction du pavillon maternelle du Paradis des Enfants. Ce pavillon, préfabriqué et récupéré de l'Expo '58, a largement dépassé sa limite de vie. Il est nécessaire d'accueillir les 4 classes qui s'y trouvent. Les travaux devraient démarrer en mars 2017 pour s'achever en novembre 2017.

- Démolition et reconstruction de l'aile maternelle du Paradis des Enfants. Cette aile est actuellement occupée par des classes de maternelle, les bureaux du secrétariat et de la direction, des locaux pédagogiques et du gardien de parc. Cette aile date de 1948 et 1966, et est gourmande en énergie et en volume avec énormément de volume perdu. La démolition de cette aile permettrait d'augmenter la capacité de l'école de 6 à 8 classes. Les travaux devraient démarrer en janvier 2020 pour se terminer fin 2021.
- Création de classes d'immersion. A partir de l'année scolaire 2016-2017, l'école ouvrira chaque année une classe d'immersion. Cela démarre avec la 3^{ème} maternelle pour s'achever à l'année scolaire 2022-2023 avec l'ouverture de la 6^{ème} primaire. Les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir ces classes.

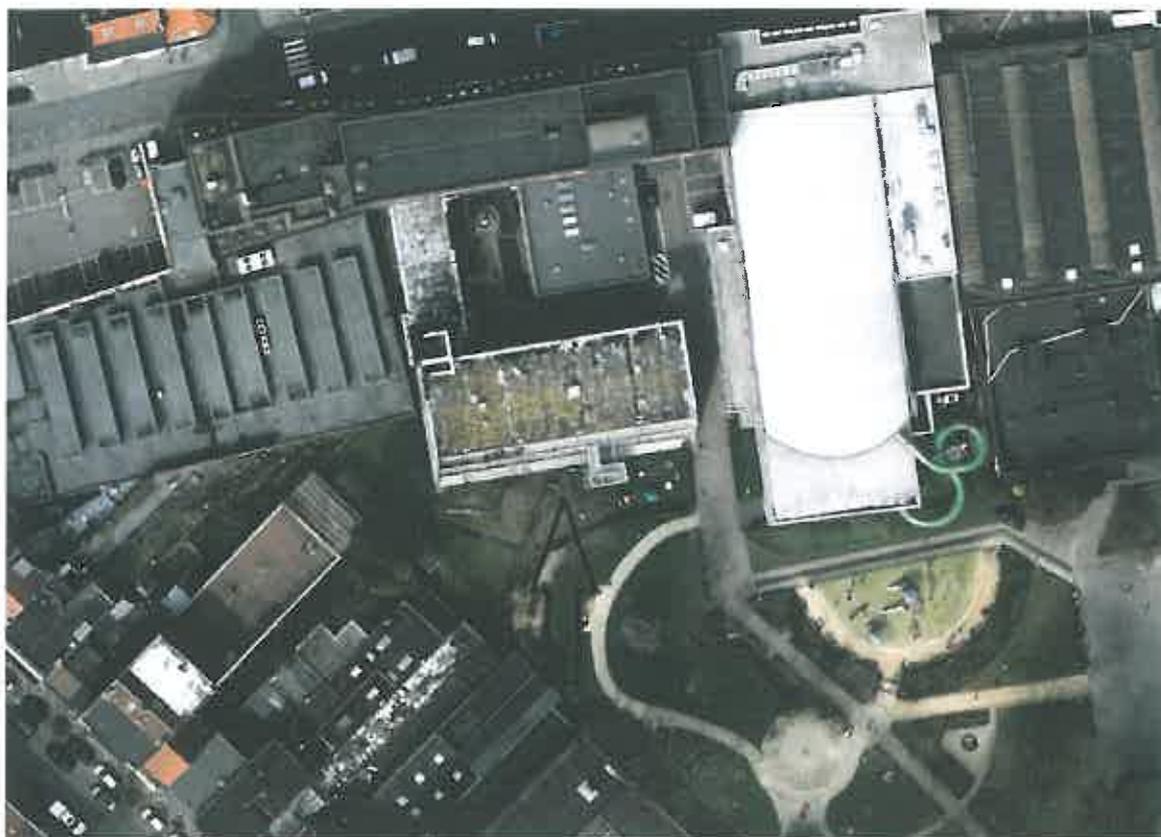
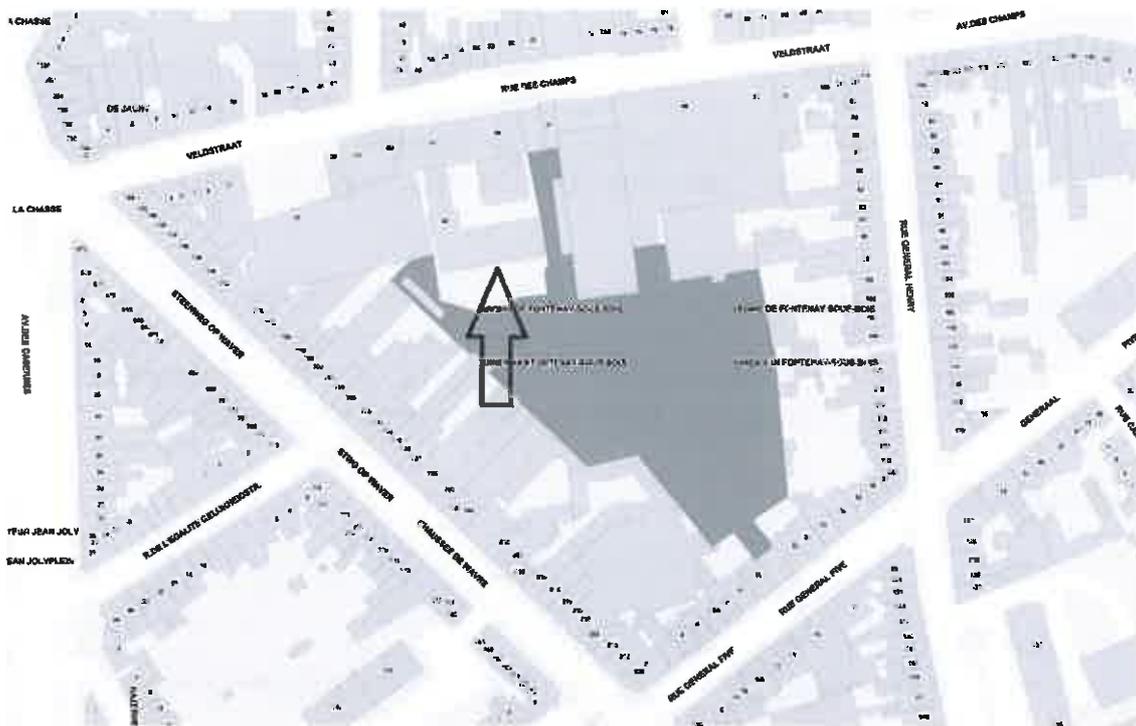
Compte tenu de cette programmation, il est nécessaire de pouvoir reloger les personnes dont les bâtiments disparaissent temporairement. Du fait de la grande surface nécessaire, le parc du Paradis des Enfants, et plus particulièrement son terrain de basket, est le plus apte à recevoir des bâtiments modulaires.

3. Situation actuelle.



Situation de la crèche Aimé Dupont et du centre de santé actuelle

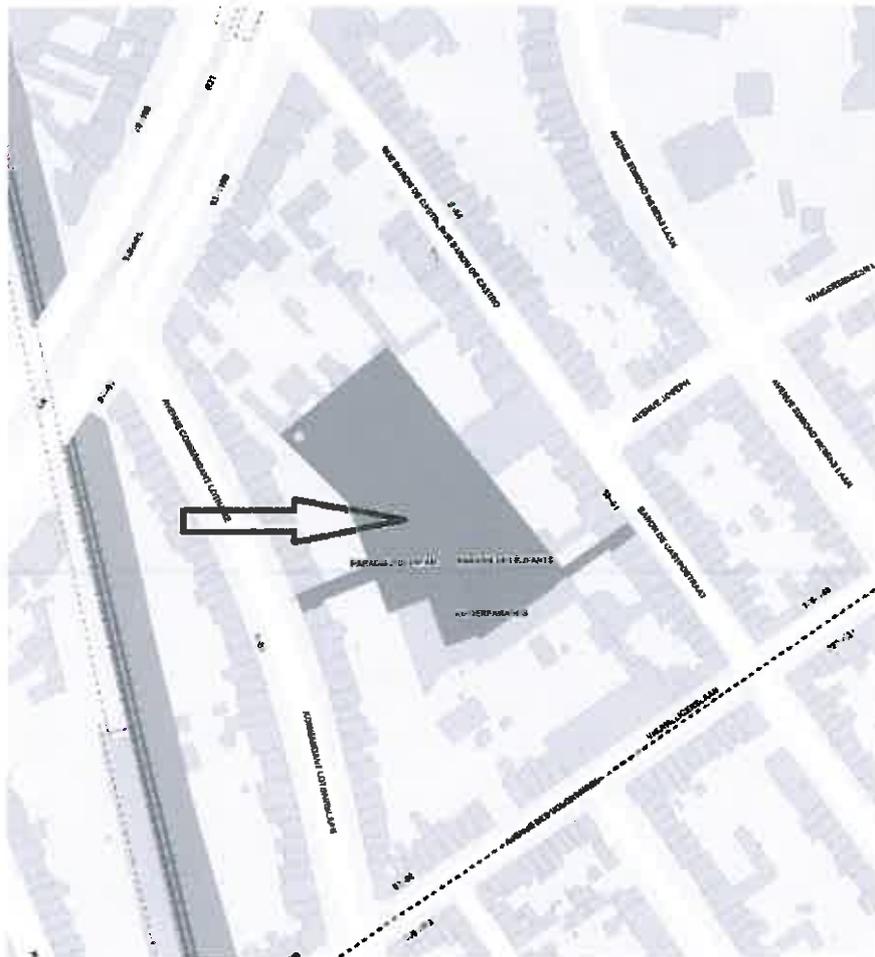
La crèche Aimé Dupont et le centre de santé se situent tous deux rue des Champs 67 à Etterbeek. Les deux bâtiments qui les accueillent sont destinés à être démolis et reconstruits au même endroit avec une augmentation de la capacité. Ces travaux se dérouleront entre mai 2017 et septembre 2019.

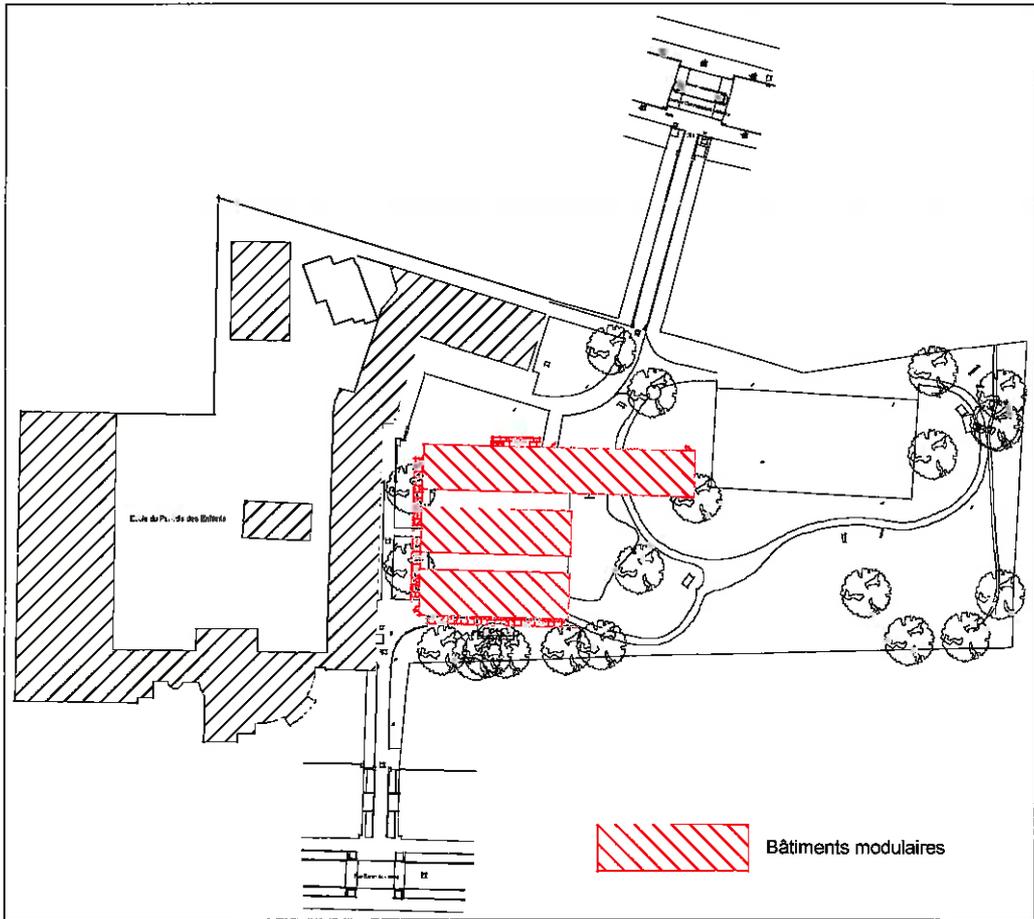


Situation parc du Paradis des Enfants

La parcelle cadastrale est occupée par les bâtiments de l'école du Paradis des Enfants, ainsi que par un parc accessible au public et servant également de cour de récréation pour les enfants de l'école. Le parc est équipé avec deux terrains de basket, trois terrains de mini-foot, un parcours de fitness et une plaine de jeux pour les 6-12 ans.

Le pavillon des maternelles actuel du Paradis des Enfants est également destiné à être démoli et reconstruit. Ces travaux se dérouleront entre mars 2017 et décembre 2017.





4. Calendrier de réalisation du projet.

Les installations devront être opérationnelles pour le mois de février 2017. Cela implique une installation dans le courant du mois de janvier 2017.

Les bâtiments modulaires resteront en place jusqu'au début de l'année 2022, date approximative de la fin du chantier de reconstruction de l'aile maternelle du Paradis des Enfants.

Il n'est pas question de prolonger la présence de ces bâtiments au-delà de cette période de construction. Il y a une volonté claire du Collège des Bourgmestre et Echevins de remettre cette partie de parc au public à l'issue des opérations immobilières.

5. Evaluation des incidences sur le quartier.

a. Horaire des activités

En ce qui concerne les surfaces occupées par l'école, l'horaire scolaire classique s'applique, à savoir ouverture à 7h30 et fin des cours vers 16h00. Durant les vacances scolaires, il est possible que les classes soient occupées pour des stages.

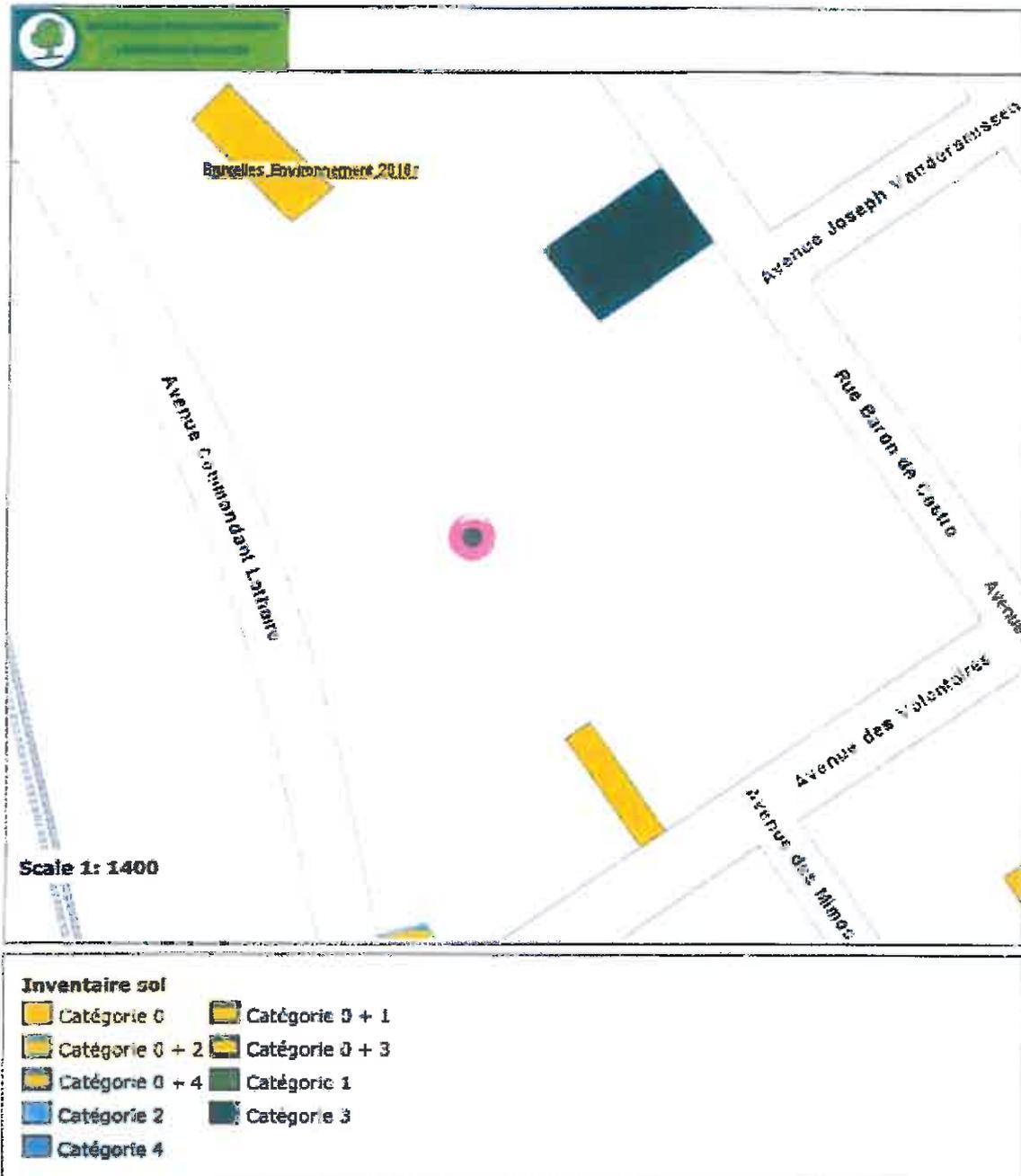
La crèche est quant à elle ouverte aux enfants à partir de 7h30 jusque 18h. En dehors des week-ends et des jours fériés, il n'y a pas de fermeture.

Le centre de santé est ouvert à partir de 8h jusque 16h du lundi au vendredi. La médecine scolaire ne reçoit pas durant les vacances scolaires. La médecine du travail fonctionne durant toute l'année, mais n'est ouverte que deux ou trois jours semaines en fonction des horaires du médecin.

b. Sol

Les bâtiments modulaires sont implantés pour la grande majorité de la surface sur le terrain de basket existant et asphalté. Néanmoins, le plus grand d'entre eux débordera largement sur le parc, au niveau des pelouses et d'un chemin asphalté. A cette fin, un terrassement sera exécuté pour mettre à niveau, et une fondation en empierrement de 15cm est prévue. Cet empierrement est perméable. La fondation sera enlevée à l'issue de la période de présence des bâtiments modulaires, et le parc sera remis en état.

Le site n'est également pas repris à l'inventaire des sols pollués.



c. Eau

La consommation en eau sur le site sera équivalente à celle existante pour la crèche et le centre de santé. En ce qui concerne l'école, il y aura également des consommations d'eau complémentaires. Cette eau servira pour l'école essentiellement au niveau des sanitaires, pour le centre de santé pour les sanitaires et l'usage du personnel (kitchenette), et en ce qui concerne la crèche pour les sanitaires (toilettes et bains), la cuisine, la buanderie et les besoins du personnel (kitchenette).

En ce qui concerne les mesures prises en faveur d'une économie de la consommation d'eau, cela se jouera sur plusieurs points, dont le plus évident est la sensibilisation du personnel des différentes entités à une consommation responsable, de même qu'auprès des enfants destinés à occuper la partie école et les plus grands de la crèche. Le personnel de charge veillera à signaler au plus vite les éventuelles fuites ou veillera à ce que les robinets ne restent pas ouverts après le passage des enfants aux sanitaires. En ce qui concerne la production d'eau chaude, les locaux de soins et les kitchenettes sont équipés de boiler avec ballon. L'eau chaude sera donc instantanée et ne demandera pas de perte d'eau dans l'attente de la bonne température.

Les eaux de pluie seront déversées directement dans les pelouses pour les bâtiments, ou partie de bâtiments, voisins de celles-ci, et sur le terrain de basket pour le solde. Il n'y aura donc pas de modification du volume d'eau de pluie renvoyé vers le réseau d'égouttage du site.

d. Déchets

Les déchets produits seront évacués via des containers de 240l fournis dans le cadre du contrat avec Bruxelles-Propreté, et ce, pour l'ensemble des activités sur le site.

Les déchets de la crèche et du centre de santé seront regroupés dans le local situé à l'arrière de la buanderie. Les déchets du centre de santé sont de l'ordre de 2-3 sacs de papiers et 1 ou 2 sacs de déchets ménagers par semaine. Les déchets médicaux potentiels (aiguilles) sont repris par une pharmacie. Une quantité très faible donc. Pour la crèche, il y a trois containers de 240l pour les déchets ménagers, un container 240l pour le papier et un container 240l pour les PMC. Les containers seront collectés par Bruxelles-Propreté soit avenue Commandant Lothaire ou soit rue Baron de Castro. Ceci n'a pas encore été défini par le service opérationnel de l'Agence.

Les déchets de l'école seront quant à eux repris renvoyés vers le bâtiment principal. S'agissant uniquement de classes, le volume de déchets sera très limité et ne représentera probablement que 8 sacs de papiers et 3 à 4 sacs d'ordures ménagères par semaine. Les containers 1.100l du bâtiment principal de l'école sont collectés avenue des Volontaires 110.

e. Faune et flore

Aucune toiture verte n'a été prévue sur ce projet. En effet, l'espace occupé par les bâtiments modulaires se trouve majoritairement pris sur le terrain de basket en asphalté du site. Sur les 1.260 m² de la surface au sol, seul 276 m² (22%) sont installés sur les pelouses et le chemin en asphalté du parc. Les eaux pluviales étant rejetées directement dans les pelouses pour les parties de bâtiments contiguës à celles-ci et sur le terrain de basket imperméable, il n'y a pas de modification du volume d'eau de pluie rejeté à l'égout par rapport à la situation actuelle. Il y aura même une diminution probable de ce volume étant donné la possibilité d'envoyer les eaux de toitures vers les pelouses via les descentes d'eau pluviales, ce qui n'était pas possible avec le terrain de basket nu.

D'un point de vue constructif, les bâtiments modulaires ne sont pas conçus pour recevoir une charge supplémentaire en toiture sans renforcement de la structure (au détriment de l'espace disponible) et des fondations. Or, les bâtiments reposent sur le terrain de basket et tient compte de la capacité portante de celui-ci afin de ne pas avoir à réaliser de fondations complémentaires. Les 276 m² à poser hors terrain de basket seront terrassés et un empierrement discontinu sur 20 cm est prévu. La percolation des eaux de pluie sera toujours possible. Pas d'imperméabilisation.

f. Air

Le projet n'a pas d'influence sur l'air. Il n'y a aucune combustion.

Le chauffage, et le refroidissement est assuré par des pompes à chaleur de différentes puissances selon la destination des locaux (classes, crèche, centre de santé, ...).

g. Bruit

Les bâtiments modulaires répondent aux meilleures normes en terme d'isolation acoustique. En effet, les locaux de la crèche ne peuvent être perturbés par les autres activités intérieures ou extérieures.

Quant aux activités extérieures, le parc servant déjà à l'heure actuelle d'espace de récréation pour l'école, mais également de parc public avec une plaine de jeux et de sport fortement fréquentée, le niveau sonore des activités ne sera pas modifié.

h. Energie

Le bâtiment sera équipé de pompes à chaleur afin d'apporter les calories nécessaires au confort des usages des bâtiments. L'électricité est le meilleur moyen pour chauffer ces bâtiments. Il n'est en effet pas possible d'installer un réseau de chauffage avec des chaudières au gaz sans d'importants travaux complémentaires et sans agrandissements des locaux pour permettre d'accueillir des chaufferies. Il faut rappeler qu'il ne s'agit que de bâtiments temporaires destinés à rester 5 ans en place.

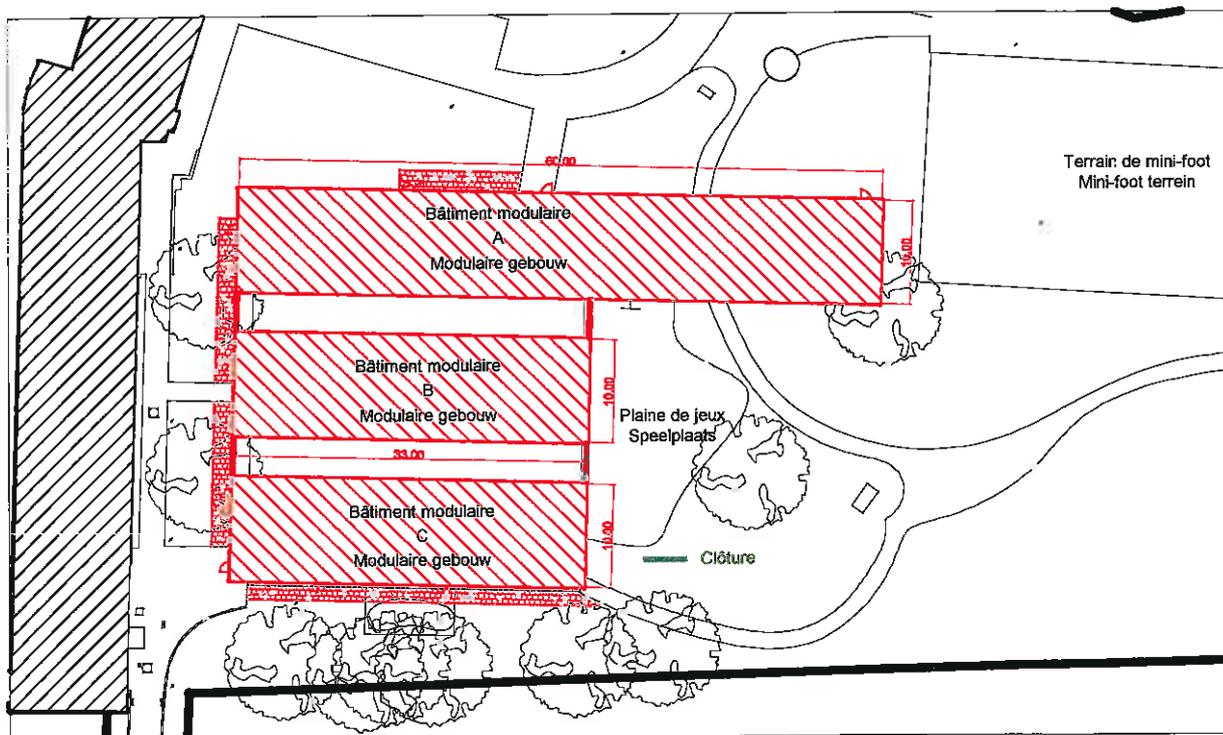
Une régulation sera installée afin d'optimiser au mieux l'usage et selon les spécificités de chaque implantation. Les besoins sont totalement différents pour la crèche que pour le centre de santé ou que pour l'école. Les horaires de fonctionnement sont également différents.

i. Sécurité

Les bâtiments modulaires respectent dans leur conception les normes incendies.

Les cours entre les bâtiments temporaires seront uniquement accessibles qu'aux enfants de la crèche. Des clôtures sont prévues pour empêcher les intrusions mais également afin d'éviter qu'un enfant ne puisse partir. Ces clôtures seront néanmoins équipées de portillons afin de permettre aux parents et au personnel d'entrer dans le bâtiment central, mais également pour permettre aux sections de se rendre facilement dans le parc pour une activité pédagogique.

Ces clôtures permettent également de séparer de manière stricte les deux cours du reste du parc qui sert de cour de récréation pour les enfants de l'ensemble de l'école du Paradis des Enfants.



Il est également envisagé de fermer totalement l'accès au parc du Paradis des Enfants si des soucis devaient se présenter avec le public fréquentant l'espace vert. Cette mesure ne sera appliquée qu'en cas d'extrême urgence.

j. Mobilité

L'arrivée d'une crèche de 90 lits sur le site du Paradis des Enfants n'est pas anecdotique. Cela nécessite de revoir l'ensemble des circulations pour l'ensemble des acteurs du site.

- L'école du Paradis des Enfants

L'arrivée piétonne des enfants se fera essentiellement par l'entrée située avenue des Volontaires. Les entrées via la rue Baron de Castro et avenue Commandant Lothaire seront également accessibles mais pas encouragées. L'entrée côté Commandant Lothaire sera néanmoins fermée durant quelques mois, à savoir durant la période d'installation des bâtiments modulaires, mais également durant la construction du nouveau pavillon des maternelles, et par la suite, lors de la reconstruction de l'aile maternelle.

En ce qui concerne les arrivées en voiture, un grand Kiss & Ride sera installé avenue des Volontaires. Il sera géré par l'école elle-même. Du personnel sera affecté à cela. Il aidera les enfants à descendre rapidement des véhicules sans que les parents ne doivent eux-mêmes le faire. L'objectif est que le stationnement soit d'une durée inférieure à la minute. L'emplacement du Kiss & Ride servira également de zone de stationnement pour les bus scolaires.

Pour les cyclistes, des arceaux vélos complémentaires seront installés du côté de l'entrée de la rue Baron de Castro.

Le personnel de l'école, pour ceux arrivant en voiture, devra trouver une place en voirie en dehors de ces zones, comme actuellement.

- La crèche Aimé Dupont

Les arrivées piétonnes ou cyclistes seront plutôt rares pour les parents emmenant leur enfant à la crèche. De ce fait, il sera nécessaire d'installer une zone de stationnement à durée limitée afin de permettre aux parents de venir déposer et reprendre les enfants. Il faut compter environ 15 minutes pour déposer ou reprendre un enfant, sachant qu'il est nécessaire de le changer et de le mettre en tenue avant de le déposer dans sa section. Cette zone sera implantée rue Baron de Castro. L'usage de cette zone sera encouragée. Les arrivées des enfants se font pour la grande majorité entre 7h30 et 9h. Les départs s'étalent entre 15h30 et 18h. Cette même zone servira également pour les livraisons de marchandises à la crèche.

La zone Kiss&Ride sera rendue aux riverains le week-end, les jours fériés et les jours de fermeture de la crèche.

En ce qui concerne le nombre de véhicules attendus, on peut estimer ce nombre à 60. Comme indiqué ci-dessus, les arrivées et départs sont étalés sur de larges plages horaires.

- Le centre de santé

Le centre de santé reçoit deux publics différents.

Le premier, scolaire, reçoit les élèves des écoles communales, primaires et secondaires. Les élèves arriveront au centre en car, à l'exception des élèves de l'école du Paradis des Enfants qui sont directement sur place. Les cars déposeront les classes (une par matinée ou après-midi) sur la zone prévue pour les parents de la crèche et repartent directement. Ils ne reviennent que pour reprendre les élèves.

Le second public est celui de la médecine du travail, et est destiné uniquement aux agents communaux. Ceux-ci se rendront au centre par leur propre moyen. Les visites se dérouleront entre 8h30 et 15h30. Les visites ne seront pas quotidiennes et concerneront une vingtaine d'agents par session.

En matière d'accessibilité cyclable, des parkings vélos existent à l'heure actuelle. 4 arceaux sont installés à l'entrée avenue Commandant Lothaire et 4 autres sont installés à l'entrée rue Baron de Castro. Compte tenu de l'affluence actuelle, et potentielle, 8 arceaux supplémentaires seront installés côté Baron de Castro dans le courant du mois de novembre 2016.

Voir plan des accès ci-dessous.

Il faut également souligner le fait que l'ensemble du site est aisément accessible en transport en commun. En effet, la ligne de bus 36 dispose d'un arrêt situé rue Baron de Castro situé à environ 60m de l'entrée du site via Baron de Castro, et à environ 90m de l'entrée avenue des Volontaires. En ce qui concerne le métro, le site se situe à 3 minutes à pied de la station Pétillon avenue des Volontaires, desservie par la ligne 5. Dans un rayon similaire, se trouve également un arrêt pour les trams des lignes 7 et 25 sur le boulevard Louis Schmidt (arrêt Pétillon) ou boulevard Saint-Michel (arrêt Boileau). Il convient également d'évoquer le fait que des lignes de la TEC et de De Lijn ont des arrêts sur le boulevard Louis Schmidt ou sur sa continuité sur le boulevard Général Jacques. De là, la connexion est directe avec les lignes de tram 7 et 25. La ligne 26 de la SNCB dispose d'un arrêt à Delta et à Mérode. A partir de ces deux gares, il est possible de prendre le métro et plus particulièrement directement la ligne 5 à ces mêmes gares. La gare d'Etterbeek, située sur le boulevard Général Jacques est desservie par de nombreuses lignes SNCB et est en connexion directe avec les lignes 7 et 25 de la STIB.

Qu'en est-il de l'accessibilité pour les PMR? Les rez-de-chaussée sont accessibles aux PMR de manière générale. Les trottoirs d'accès seront créés en pente afin de permettre un accès vers les locaux. Une toilette accessible aux personnes handicapées est prévue dans chaque bâtiment. L'accès aux étages devra se faire avec l'aide du personnel en place. Il n'est pas possible d'installer des ascenseurs. En ce qui concerne le stationnement pour les PMR il est envisagé de placer une place à proximité de la pharmacie de l'avenue des Volontaires.

Combien de véhicules le Kiss&Ride avenue des Volontaires est-il susceptible d'accueillir? 3 véhicules à la fois pour une durée de 1 minute par véhicule, pendant 1h30, soit 270 véhicules. En cas de surcharge temporaire, une partie de ces véhicules utilisent aussi la zone pour bus scolaire située juste à côté (25 mètres - 4 à 5 véhicules) portant ainsi la capacité totale potentielle de 360 à 450 véhicules. De plus, de nombreux enfants sont déposés à proximité de l'école, pas nécessairement juste devant l'entrée. La zone de Kiss&Ride ne concerne donc qu'une partie des 500 véhicules attendus en pointe du matin.

Pourriez-vous faire un bilan de la situation actuelle en matière de mobilité : stationnement, flux automobiles... ?

Stationnement: L'ensemble du quartier est en stationnement réglementé payant. Le nombre de carte de riverains dépasse sensiblement l'offre de stationnement en surface. Il en résulte une saturation du parking de nuit. Il y a aussi beaucoup de portes de garages limitant l'offre de stationnement public. Ces portes de garage offrent une alternative complémentaire légale pour les arrêts-minutes (l'arrêt est légal devant les garages).

En matière de flux automobile, il faut compter sur environ 500 véhicules/heure sur l'avenue des Volontaires et 400 véhicules/heure sur la rue Baron de Castro, principales artères concernées par le projet. Les problèmes actuels de fluidité sont posés par les doubles-files. Ceci sera réglé par l'installation des Kiss&Ride.

Un plan de déplacement Ecole existe-t-il ? Non, mais la dynamique devrait être mise en place prochainement à l'occasion de ce projet, précisément. Cela n'empêche pas la Commune de prendre des dispositions en tant que propriétaire des immeubles et gestionnaire de la voirie (zones pour car scolaire, Kiss&Ride, parkings vélos, aménagements de voiries,...).

Pourriez-vous détailler les types de modes de transport utilisés actuellement pour chaque entité et pour chaque utilisateur (parent/enfants et employés), ainsi que les modifications susceptibles d'apparaître suite à l'augmentation prévue sur le site et dans le projet ?

1. entité "école". Institution de moins de 100 employés (environ 90 personnes), non soumise au Plan de Déplacement d'Entreprise, ni à l'inventaire fédéral des déplacements. Sur base d'enquêtes internes, on peut estimer le mode de transport du personnel comme suit : Vélo : 1 / Transports publics : 25 / Voiture : 12 / marche (déduction des autres chiffres) : 43

Les élèves (825 élèves, dont 600 familles) arrivent et repartent de l'école suivant la répartition modale approximative suivante (suivant estimation de la direction) : Voiture : 80 % / Transports publics 6 % / Marche 13 % / Vélo : 1%

Pas de modification attendue à court terme.

- entité "crèche" : Institution de moins de 100 employés (entre 25 et 30 personnes), non soumis au Plan de Déplacement d'Entreprise, ni à l'inventaire fédéral des déplacements. Sur base d'enquêtes internes, nous pouvons évoquer une répartition modale suivante : Voiture : 2 / Transports publics : 20 / Vélo : 1 Marche (déduction des autres chiffres) : 5

En ce qui concerne les enfants (72 lits (capacité maximale simultanée)), la répartition suivante est à prendre en considération : Voiture 52%. Marche (y compris transports publics) 43%. Vélo : 5 %

Modification attendue : augmentation de l'usage de la voiture (moindre proximité pour les parents "en place") de l'ordre de 10%.

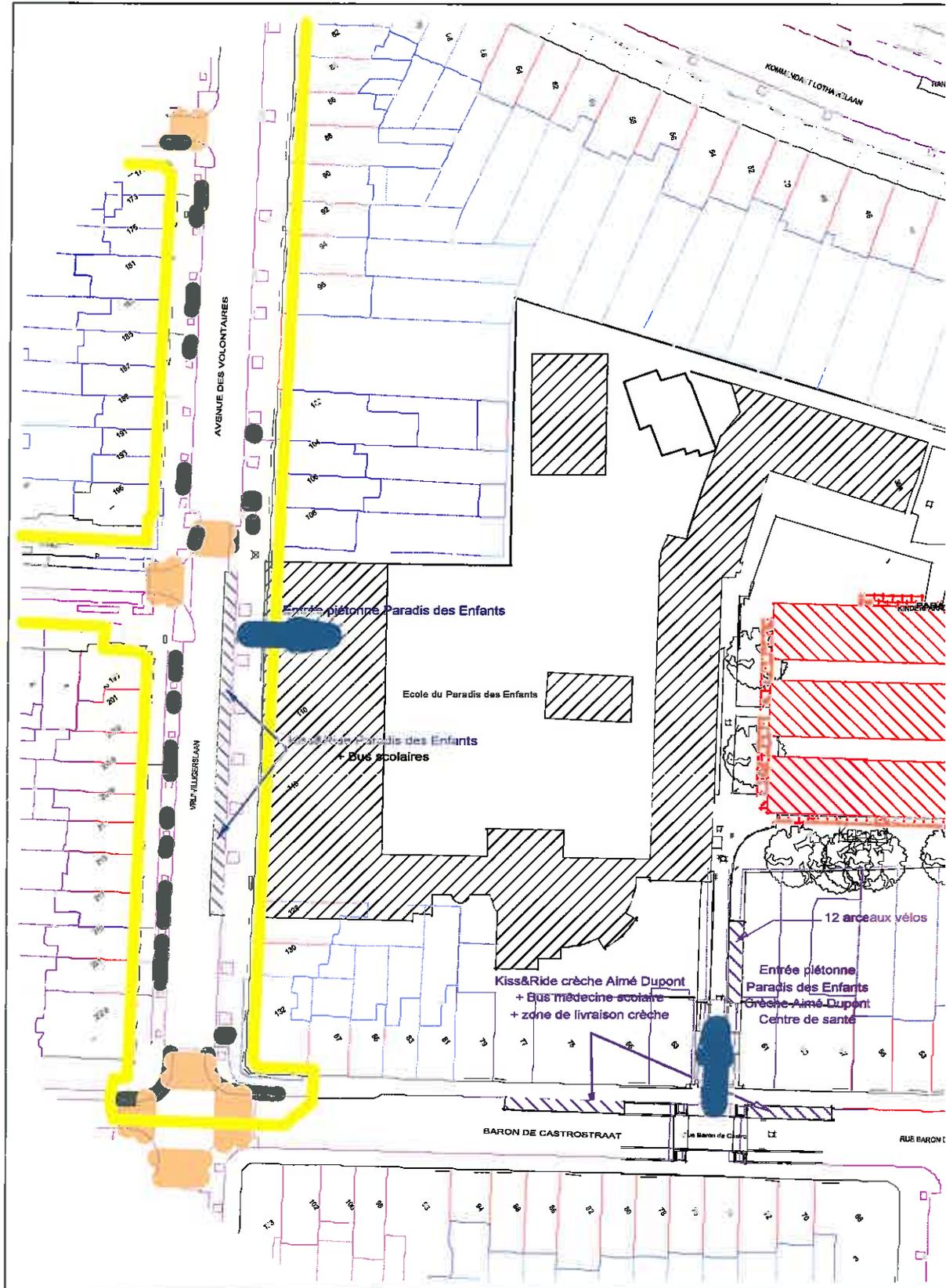
- entité "centre médical" : (3 ou 4 employés), Non soumis au Plan de Déplacement d'Entreprise ni à l'inventaire fédéral des déplacements. Les visites se font soit en car scolaire, soit en rang scolaire.

Pourriez-vous également faire un bilan plus claire des incidences sur le quartier? Ainsi que des flux engendrés simultanément par la mise en œuvre du projet ? Les principales incidences sur le trafic sont attendues en hyper-pointe du matin. Toutefois, si les systèmes de Kiss&Ride fonctionnent convenablement pour éviter les doubles-files, cette incidence devrait être limitée. En effet :

- la nouvelle zone de Kiss&Ride de l'avenue des Volontaires ainsi que la dynamique mise en place par l'école pour le débarquement devrait permettre aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité, et de moins gêner le flux de trafic qu'actuellement;
- le nouveau parking-15 minutes prévu rue Baron de Castro devrait aussi permettre aux parents de la crèche de ne pas gêner le flux de trafic.

Comme l'impact principal du centre scolaire est déjà existant (plus de 900 personnes), les nouveaux flux (environ 120 personnes) ne devraient pas changer fondamentalement la donne.

En ce qui concerne le stationnement, les nouvelles dispositions suppriment 8 places de parkings uniquement durant les heures utiles aux cars scolaires et à la dépose des enfants. En dehors de ces heures, le soir, le WE, et les jours fériés le projet ne supprime aucune place de parking pour les riverains.



k. aspects paysagers

Le parc du Paradis des Enfants est situé en intérieur d'îlot. Le site est fermé au sud par les bâtiments de l'école du Paradis des Enfants, et dans les autres directions par les clôtures ou les murs de jardin des riverains.

L'installation des bâtiments modulaires nécessitera pour le plus long d'entre eux des terrassements afin de niveler le sol et apporter une fondation en empierrement. La surface concernée est d'environ 276 m². Des zones complémentaires seront aménagées pour y installer les chemins d'accès vers les bâtiments modulaires. Cela couvre une surface de ± 168 m².

En ce qui concerne la plaine de jeux, la balançoire sera déplacée et installée sur le premier terrain de mini-foot, destiné à devenir une plaine de jeux pour les plus petits.

Il n'y aura pas d'autres modifications. Les lieux seront remis en état à l'issue de la période d'installation des bâtiments modulaires.

Les modules seront installés sur 3 lignes parallèles. Une première d'une longueur de 60x10m en rez + 1, un second de 33x10m également en rez + 1 et un dernier de 33x10m uniquement en configuration rez-de-chaussée. Un espace de 4m entre chaque ligne de bâtiments est laissé pour laisser des espaces récréatifs pour les enfants de la crèche. Néanmoins, les bâtiments à fournir par la société auprès de qui la commune a conclu un contrat de location seront neufs. L'installation ne donnera pas l'impression de se trouver face à une installation de chantier, mais bel et bien face à un site accueillant des enfants dans un confort certain.

Le fait d'installer les bâtiments sur le terrain de basket a également l'avantage de les placer dans le creux du "L" formé par l'école du Paradis des Enfants. Le terrain est également en contrebas et à un niveau équivalent à celui de la rue Baron de Castro, l'avenue Commandant Lothaire étant plus haute. De ce fait, côté Commandant Lothaire, l'installation sera en partie masquée par les bâtiments existants de l'école. Côté rue Baron de Castro, il y a un important rideau d'arbres qui masquera également en grande partie la vue sur les bâtiments depuis ses immeubles.

I. Nuisances indirectes

Le projet ne devrait pas apporter de nuisances indirectes au voisinage.

m. Domaines social et économique

i. Ecole

La partie école est composée de 8 classes, chacune pouvant accueillir environ 25 élèves et leur professeur. Dans un premier temps, 4 classes seront occupées par des élèves de maternelles, et ce, durant la reconstruction de leur pavillon au sein même de l'école. Les autres classes seront occupées par des classes d'immersion ouverte l'une après l'autre à chaque rentrée scolaire. Ces classes sont réduites et ne compteront qu'une quinzaine d'élèves. Les classes laissées libres seront occupées par des cours "mobiles" tels que les cours confessionnaux. Au maximum de la capacité, ce sont

donc environ 210 personnes potentiellement pouvant être accueillies dans cette entité.

ii. Crèche

La crèche accueille 6 sections pouvant accueillir au maximum 15 enfants chacune. De manière générale, l'ensemble des enfants d'une section ne sont pas présents chaque jour. Le taux de présence est d'environ 67 à 80%. Les enfants sont encadrés par 3 puéricultrices par section. Ce personnel est supervisé et assisté par une directrice, une assistante sociale, une secrétaire et une infirmière. La cuisine est assurée par 2 personnes. Le personnel de charge (nettoyage) est assuré par 3 personnes. Ce personnel aide à la cuisine, à la distribution des repas et à la buanderie. L'une d'elle s'occupe également du nettoyage du centre de santé.

iii. Centre de santé

En ce qui concerne la médecine scolaire, le personnel en place est composé de 3 personnes dont seules deux sont à temps plein. L'une d'elle est l'infirmière et les deux autres s'occupent de l'administratif. Pour la médecine du travail, une infirmière est présente un quart ou un mi-temps selon la période.

Les classes sont accueillies une à la fois. Selon la taille des classes et l'âge des élèves, le centre reçoit de 1 à 2 classes par journée. Ces journées sont réparties sur 3 ou 4 jours de la semaine. Il s'agit uniquement des classes du réseau scolaire communal.

Le personnel de la commune reçu dans le cadre de la médecine du travail l'est 2 à 3 jours par semaine. Ce sont des groupes de 7 à 8 personnes reçus simultanément. 4 périodes sont prévues au cours d'une journée pour recevoir le personnel. Il s'agit uniquement du personnel communal, hors CPAS et enseignants.

Le centre de santé ne reçoit pas durant les congés scolaires.

6. Synthèse des solutions envisagées.

Comme suite à la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins de procéder à la démolition suivie de la reconstruction avec agrandissement de la crèche Aimé Dupont et du centre de santé dont les bâtiments se situent rue des Champs. Sachant qu'il n'est pas envisageable de fermer ces entités durant la période de chantier, une solution de relogement doit être prévue. Diverses pistes ont donc été étudiées pour aboutir au projet décrit ci-dessus.

- a. Piste 1 - aménagement de l'ancien ministère des Finances rue des Champs 41-65: Ce bâtiment a été acquis en 2013 par la commune d'Etterbeek dans l'objectif premier d'y mettre la crèche de manière provisoire. Mais plusieurs éléments ont abouti à l'abandon de cette piste, dont le premier était l'importance des travaux pour une installation provisoire vu l'état du bâtiment suite au passage du Samusocial. Le second est qu'il a été nécessaire de céder la majorité du bâtiment à l'Institut Reine Fabiola dont les locaux de la rue de Haerne 220 sont également destinés à la démolition. L'espace du 1^{er} étage de ce bâtiment laissé à l'usage de la commune, finalement affecté au futur centre de santé, a été envisagé un temps pour accueillir 3 sections de la crèche durant les travaux. Le fait de ne pas pouvoir accueillir l'ensemble des sections à cet endroit, de même que l'ensemble des locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement de la crèche n'a pas permis d'aller plus en avant. Cette solution était couplée à la piste 2 développée ci-dessous.
- b. Piste 2 - installation de bâtiments modulaires temporaires dans le parc de Fontenay: cette piste était couplée à la précédente pour accueillir les 3 sections restantes pour compléter la piste 1, voire même pour accueillir l'ensemble des 6 sections ainsi que le centre de santé. Malheureusement, cette piste a été abandonnée car il était impossible techniquement de faire entrer les modules dans le parc compte tenu de l'hauteur limitée du porche d'accès au parc.
- c. Piste 3 - acquisition d'un internat rue du Clocher: cette piste a été abandonnée suite à la visite du bâtiment qui ne permettait pas d'accueillir l'ensemble des sections, ni même le centre de santé.
- d. Piste 4 - installation de bâtiments modulaires au Parc du Paradis des Enfants: cette piste a été retenue car elle présente de nombreux avantages. Le premier de ceux-ci est la présence d'un terrain de basket existant et à même de recevoir une telle structure. Ce terrain permettait, dans la 1^{ère} idée, d'installer l'ensemble des modules sur un lieu facile d'accès, sans devoir procéder à des travaux de terrassement importants, sans toucher au parc en lui-même, sans toucher aux surfaces perméables du parc, ... Le premier projet prévoyait une installation en carré avec une cour intérieure. Cette disposition a dû être revue pour deux raisons. La première est purement technique. Les installateurs consultés en préparation du projet nous ont indiqué que la pose des modules en carré et sur un rez + 1 posait des soucis car il n'était pas possible pour une grue d'atteindre les modules les plus éloignés. La seconde raison consiste en une opportunité du fait de la présence des bâtiments modulaires.

Il s'agit ici de profiter de leur présence pour démolir l'aile maternelle de l'école du Paradis des Enfants et donc d'accueillir les élèves durant cette période. De même, la commune en profitera pour reconstruire, et ce, dans un premier temps, le petit pavillon des maternelles. Ces enfants seront les premiers de l'école à prendre place dans le site temporaire, en même temps que ceux de la crèche. Les bâtiments existants de l'école du Paradis des Enfants ne permettent pas de recevoir ces enfants car l'ensemble des locaux sont occupés. Cela permet de faire d'importantes économies d'échelle. Les conséquences ont donc été de devoir repenser la forme de l'implantation des bâtiments modulaires en 3 lignes plutôt qu'en carré, avec un agrandissement de la surface nécessaire mais la nécessité de mordre sur les pelouses du parc pour une surface au sol d'environ 276 m². Afin de réduire au maximum cette emprise sur les pelouses et une éventuelle imperméabilisation des sols, un empiérement ouvert servira de fondation à cette partie de bâtiment. Cette solution est donc celle qui a un impact environnemental et économique le plus faible qu'il soit. A l'issue de la période de 5 ans, lors de l'enlèvement des bâtiments modulaires, le parc retrouvera très facilement son aspect actuel car il suffira de refaire 276 m² de pelouse.

7. Résumé non technique

Il s'agit d'installer des bâtiments modulaires temporaires pour une période de 5 ans dans le parc du Paradis des Enfants. Dans le cas présent, les bâtiments accueilleront durant les années 2017, 2018 et partie de 2019 la crèche Aimé Dupont, le centre de santé communal et des classes du Paradis des Enfants. De la suite de 2019 jusqu'à fin 2021, l'ensemble des bâtiments seront occupés par des classes du Paradis des Enfants dans l'attente de la reconstruction de l'aile maternelle.

Afin de réduire au maximum les impacts sur les impacts environnementaux sur le parc, la toute grande majorité de la surface des bâtiments modulaires sera installée sur le terrain de basket qui est une surface imperméable. Seul 276 m² seront installés sur les pelouses et au travers d'un chemin en asphalte.

Les modules seront installés sur 3 lignes parallèles. (Voir vues ci-dessous)

Du point de vue de la mobilité, les impacts seront atténués par l'installation de Kiss&Ride pour la crèche et pour l'école. L'un se situera rue Baron de Castro de part et autre du passage surélevé à destination de la crèche et des bus conduisant les enfants au centre de santé, et l'autre se situera devant le bâtiment de l'école du Paradis des Enfants avenue des Volontaires.



Photo 1 photo figurative



